

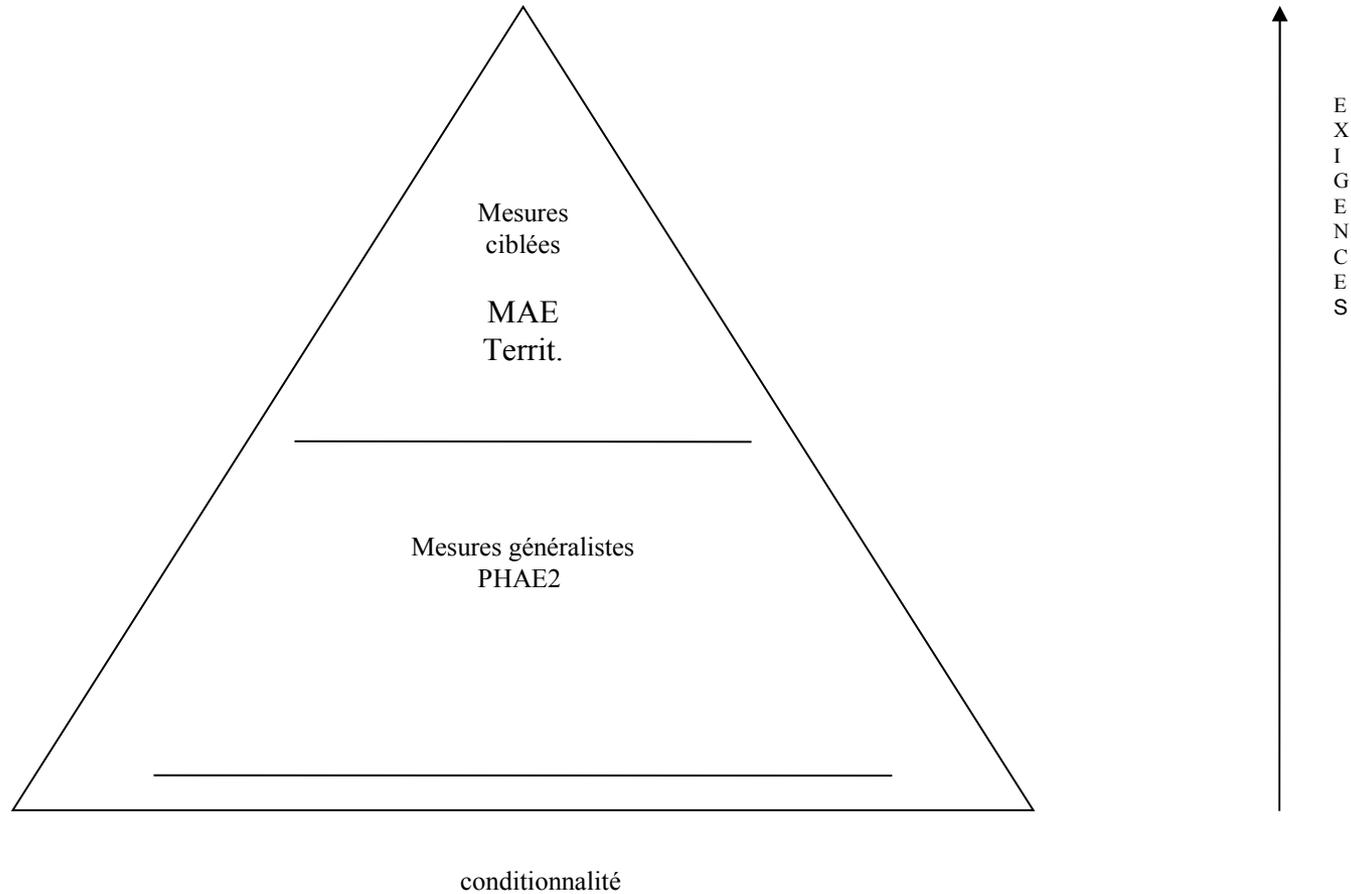


Présentation MAET / NATURA2000



Olivier SENECHAL – DDAF Creuse

Dispositif Environnemental



Les textes de cadrage



Au niveau européen :

Les **règlements européens** : 1290/2005, 1698/2005, 1974/2006, 1975/2006
= règles européennes de financement de la PAC, utilisation du FEADER

Au niveau national :

Le Plan de Développement Rural Hexagonal (**PDRH+PDRC**), fixe la programmation nationale pour les mesures cofinancées / FEADER

La **circulaire** DGFAR/SDEA/C2008-5026 du **26 mai 2008**, expose les conditions de mise en oeuvre des MAE en 2008, remplace celle du 5 octobre 2007

Au niveau régional :

Les Documents Régionaux de Développement Rural (**DRDR**), fixent les territoires à enjeux, les engagements mobilisables

Au niveau des territoires ou des sites :

Le **Docob** Natura 2000, la **notice territoriale** et les CDC des **mesures**,

Au niveau des exploitations :

Le **diagnostic d'exploitation**, la demande individuelle d'engagement, la Déclaration Annuelle de Respect des Engagements (**DARE**)

Présentation générale du dispositif MAE



dispositifs au sein de la mesure 214 du PDRH

exemple du Limousin :

- **1 dispositif national PHAE2**
- **1 dispositif à application régionalisée** basé sur un cahier des charge national (Conversion à l'Agriculture Biologique)
- **1 dispositif territorialisé**, à construire au niveau régional sur des territoires ciblés (MAE Territoriales)

Conditions communes d'éligibilité des demandeurs :

- conditions d'âge, d'exercice d'une activité agricole et de dépôt d'une déclaration de surface
- + être à jour de ses redevances environnementales irrigation et élevage
- + pour la conditionnalité des aides, compléments concernant l'utilisation des fertilisants et des produits phytosanitaires (en plus)

Présentation générale du dispositif MAE

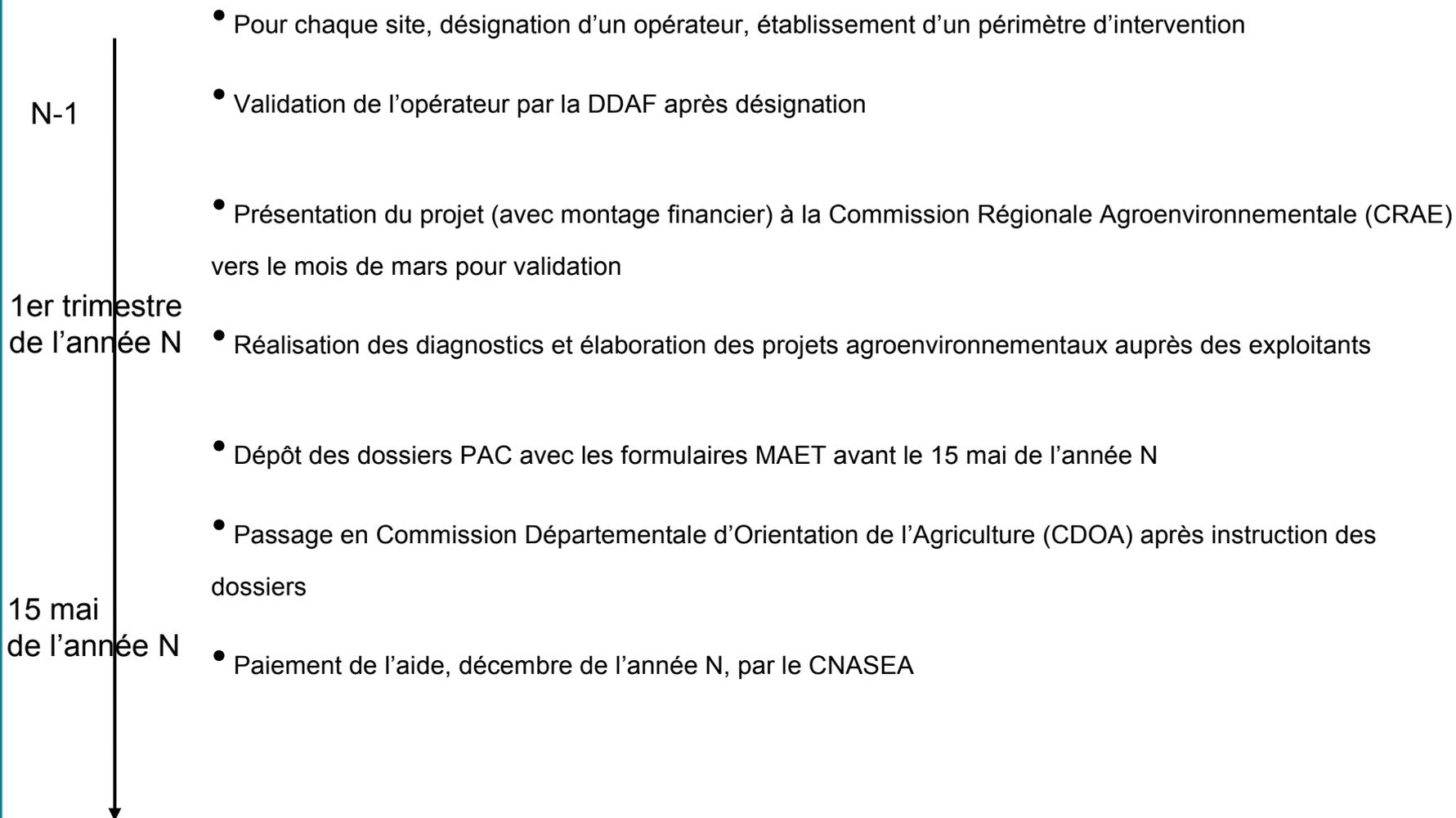


Articulation entre dispositifs :

- Contractualisation possible de plusieurs dispositifs surfaciques (PHAE2, CAB, MAET, CAD, ...) sur une même exploitation, mais pas sur les mêmes parcelles
- Superposition d'engagements linéaires ou ponctuels possible avec des engagements surfaciques

Les engagements doivent être localisés dans la Surface Agricole Utile (SAU) du dossier PAC de l'agriculteur

Dispositif I - Mesures territorialisées calendrier



MAET : Constitution des dossiers



Les éléments qui composent ou aident à la composition du dossier de demande d'aide déposé au 15 mai :

- Un **arrêté régional** des MAET existe, il est composé des notices territoriales de chaque site, ainsi que des cahiers des charges des mesures avec le montant
- Le dossier se compose d'un **diagnostic d'exploitation** (cartographie des mesures/habitat au minimum), d'une **demande d'engagement** et d'une **liste d'éléments engagés**
- Une **notice nationale** est disponible pour aider au remplissage du dossier, ainsi qu'une présentation de la conditionnalité spécifique MAE
- Tous ces documents sont disponibles auprès de votre DDAF

Représenter graphiquement les engagements



Documents clés



Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture



Programmation de développement rural 2007-2013

MESURES AGROENVIRONNEMENTALES (MAE)

DEMANDE D'ENGAGEMENT – CAMPAGNE 2008



Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture



Liste des éléments engagés en mesures agroenvironnementales Campagne 2008

NOM, Prénom, dénomination sociale : _____

Commune : _____

N° PACAGE : _____

N° SIRET : _____

Feuillet n° _____ / _____

Numéro d'îlot auquel l'élément est rattaché (voir RPG)	Numéro de l'élément engagé	Code de la MAE souscrite	Surface de l'élément (ou longueur si élément linéaire)

MAET : les Contrôles



Deux types de contrôles sont réalisés dans la vie du dossier (5 ans) :

- Contrôle annuel des engagements par la DDAF à l'aide de la **Déclaration Annuelle de Respect des Engagements** (DARE, déposée au 15 mai de chaque année)
- **Contrôle sur place** par le CNASEA des engagements à l'aide des cahiers des charges, au hasard dans l'année